

STATUTS D'ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF

Nom de l'Association

Article 1 — Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association à but non lucratif régie par la législation en vigueur et ayant pour dénomination : « Nom de l'Association ».

Article 2 — Objet

L'association a pour objet : promouvoir des activités culturelles, éducatives ou sociales, et toute action contribuant à ses missions.

Article 3 — Siège social

Le siège social est fixé à : [Adresse complète]. Il pourra être transféré par décision du bureau.

Article 4 — Durée

La durée de l'association est illimitée sauf dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale.

Article 5 — Membres

L'association se compose de membres fondateurs, actifs, bienfaiteurs et d'honneur.

Article 6 — Ressources

Les ressources comprennent cotisations, subventions, dons, mécénat et toutes ressources légales.

Article 7 — Bureau

L'association est administrée par un Président, un Secrétaire et un Trésorier élus pour 2 ans renouvelables.

Article 8 — Assemblée Générale

L'assemblée générale se réunit une fois par an pour valider les comptes et élire le bureau.

Article 9 — Dissolution

En cas de dissolution, l'actif sera attribué à une organisation à but non lucratif similaire.

Fait à : _____

Le : _____

Président	Secrétaire	Trésorier
Signature	Signature	Signature